



## Tentative d'accès à mon compte bancaire par ex-épouse

-----  
Par Hansi124

Bonjour,

Mon ex-épouse a tenté d'accéder par téléphone à l'agence à mon compte bancaire (ex compte commun désolidarisé qui est à mon nom seul après divorce d'il y a 10 ans) afin de connaître le montant d'une part, puis d'effectuer un virement. Ceci en se faisant passer pour ma nouvelle épouse.

La banque m'a téléphoné immédiatement pour me prévenir mais reconnaît qu'une stagiaire aurait pu commettre une erreur et donner des informations, mon ex-épouse ayant confirmé des dates de naissance, mail et adresse en complément du numéro de compte, en citant en complément les noms de nos précédents conseillers bancaires dans cette agence bancaire.

L'agence m'a confirmé également tout ces faits par écrit.

Que dois-je faire ? La banque me conseille un dépôt de plainte. Est-ce possible et applicable ? Y a t'il des articles de loi et textes sur ce sujet ?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez déposer plainte, mais rien ne dit ce qui en sortira.

Par contre vous pouvez changer de compte ou même de banque, pour vous protéger d'autres tentatives d'intrusion, il n'y a pas de risque zéro.

-----  
Par Hansi124

Bonjour,

Je vous remercie.